



# Commune de Zutkerque

Envoyé en préfecture le 08/08/2022

Reçu en préfecture le 08/08/2022

Affiché le

ID : 062-216209064-20220808-ARRETEBRADERIE-AR

## ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION BRADERIE BROCANTE DU CENTRE DU 11 SEPTEMBRE 2022

Le Maire de la commune de Zutkerque,

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2212-2, L 2213-1 et 2213-2,*

*Vu le Code de la Route,*

*Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - Huitième partie - signalisation temporaire approuvée par Arrêté interministériel du 6 Novembre 1992)*

*Vu la circulaire Ministérielle (Intérieure) n°86.230 du 17 Juillet 1986 sur la répartition des pouvoirs de police en matière de circulation routière.*

*Vu l'avis de la MDADT du Calais au 5 rue Berthois CS 30250 62105 Calais Cedex*

*Considérant la nécessité de prendre des mesures pour permettre le bon déroulement de la braderie brocante organisée le 11 septembre 2022 par l'association « Zutkerque s'Anime ».*

### ARRETE

Article 1° : Le dimanche 11 septembre 2022 de 6 heures à 20 heures, la circulation sera interrompue :

- Routes barrées :
- sur la Place, du carrefour de la rue du Blanc Pignon jusqu'au 456
- rue de la Grasse Payelle : de l'entrée du village vers Place
- rue Listergaux : 200 mètres avant le terrain de football vers la Place.

Article 2 : Durant cette interruption des itinéraires de déviation seront conseillés :

- le contournement, rue d'Audruicq, rue du Hocquevelt, rue de Polincove
- Rue Notre Dame, rue Sauvage

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en œuvre et entretenue par les soins et aux frais de l'organisateur.

Article 4 : Monsieur La Secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale, le demandeur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et transmis en la forme accoutumée.

Article 5 : Le Centre de Secours d'Audruicq sera destinataire d'une copie du présent arrêté.

AVIS FAVORABLE  
Le 4 août 2022  
Pour le Président du Conseil  
départemental,

Fait à Zutkerque, le 01/08/2022

Le Maire,

L'adjoint délégué

Daniel DURIEZ



Acte rendu exécutoire  
après publication ou notification  
le 08/08/2022  
Le Maire, Daniel DURIEZ

Signé électroniquement par  
Aymeric SAINT-GEORGES, par  
délégation de Christophe  
DUHAUT  
RESPONSABLE UNITE IMMO  
MDADT CALAIS